

AUTORISATION DE PARTICIPATION À LA FORMATION « ACCUEILLIR DES JEUNES ENFANTS DANS UN CONTEXTE D'HÉTÉROGÉNÉITÉ CULTURELLE » délivrée par l'Université de Genève

Nom et prénom de l'employé(e) : _____

Adresse e-mail de la SAPE : _____

Fonction : _____

Secteur/Structure d'accueil petite enfance : _____

Durée de la formation : deux demi-journées le 3 octobre et le 7 novembre 2025

Cocher ce qui convient :

Sans Microcertification

Avec Microcertification (possible d'ajouter cette option après les deux demi-journées de formation)

En tant que direction, nous autorisons la participation de l'employé(e) susmentionné(e) à la formation précitée.

Fait à _____, le : _____

Nom : _____ **Fonction :** _____

Signature de la direction : _____

Adresse de la SAPE / du secteur (pour la facturation) :

Veuillez joindre une copie de la pièce d'identité de l'employé(e) à ce formulaire, puis envoyer l'ensemble à l'adresse suivante : jessica.ruwa@geneve.ch

Prise en charge des frais de formation :

- Pour les **SAPE subventionnées** : les frais de formation sont pris en charge par chaque SAPE/secteur sur le budget de formation.
- Pour les **SAPE municipalisées** : les frais de formation sont pris en charge par la Ville.
- **Frais de participation :**

Les frais de participation sont fixés au prorata du nombre de participant-es inscrit-es, soit :

- 260 CHF par personne pour un groupe de 10 participant-es,
- 237 CHF par personne pour un groupe de 11 participant-es,
- 217 CHF par personne pour un groupe de 12 participant-es.

Les frais pour l'obtention d'une attestation de microcertification (1 ECTS) sont fixés à 150 CHF supplémentaires

- **Les frais liés à la microcertification sont également pris en charge par l'employeur, mais le travail est effectué sur le temps personnel de l'employé-e. Si ce/tte dernier/ère ne va pas jusqu'au bout de son travail, il/elle devra rembourser à son employeur le montant de la microcertification (soit 150 CHF).**